

# résultats de la conférence de stockholm

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement a accepté par acclamation – encore qu'avec quelques réserves – une déclaration sur l'environnement et a recommandé, pour approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies, l'adoption d'un plan d'action ainsi que la création d'un Conseil d'administration des programmes relatifs à l'environnement, composé de 54 membres, qui fasse rapport chaque année à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Elle a aussi recommandé que soit créé un petit secrétariat qui aurait à sa tête un Directeur exécutif élu par l'Assemblée générale, sur proposition du Secrétaire général.

En outre, la Conférence a recommandé que soit constitué un fonds de contributions volontaires pour financer, en tout ou en partie, le coût des «initiatives nouvelles qui seront prises en matières d'environnement dans le cadre des organismes des Nations Unies» et pour financer également d'autres programmes d'intérêt général. Le Conseil d'administration est chargé notamment «de fournir des directives générales pour l'orientation et la coordination des programmes d'environnement dans le cadre du système des Nations Unies». Le Directeur exécutif se verrait confier le soin de gérer le Fonds pour l'environnement et d'évaluer l'efficacité des programmes relatifs à l'environnement entrepris dans le cadre des organismes des Nations Unies; il serait également prié de conseiller s'il y a lieu, et selon les directives du Conseil d'administration, les organismes intergouvernementaux rattachés aux Nations Unies sur l'élaboration et l'exécution des programmes relatifs à l'environnement.

En outre, la Conférence a recommandé que soit créé, sous les auspices et dans le cadre du Comité administratif de coordination (CAC), un Conseil de coordination pour l'environnement, présidé par le Directeur exécutif, qui fasse rapport chaque année au Conseil d'administration; elle a invité les organismes des Nations Unies «à adopter les mesures qui pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre des programmes concertés et coordonnés en ce qui concerne les problèmes internationaux d'environnement, compte tenu des procédures de consultation préalable en vigueur, notamment en ce qui concerne les questions de programme et de budget».

Vue aérienne de Monaco où se trouve le Laboratoire de radioactivité marine de l'Agence. Photo: Detaillé



La Conférence a également recommandé à l'Assemblée générale de convoquer ultérieurement une deuxième conférence des Nations Unies sur l'environnement.

Parmi les propositions d'action, il y en avait plusieurs qui portaient sur des activités intéressant l'Agence. Des observateurs délégués à la Conférence ont estimé que, d'une manière générale, les documents examinés à Stockholm font ressortir la nécessité de procéder à une évaluation d'ensemble des incidences, sur le milieu, des activités de l'homme, plutôt qu'à des évaluations sectorielles de ces incidences. La Conférence a notamment reconnu l'importance du rôle que la Division mixte FAO/AIEA de l'énergie atomique dans l'alimentation et l'agriculture joue dans les programmes de lutte intégrée contre les parasites et de réduction des effets nocifs des produits agrochimiques.

D'un intérêt particulier pour l'AIEA est le texte recommandant que le Secrétaire général des Nations Unies :

« fasse procéder promptement, en vue de présenter un premier rapport au plus tard en 1975, à une étude générale sur les sources d'énergie disponibles, les nouvelles techniques et les tendances de la consommation qui aiderait à donner une base à la mise en valeur la plus efficace des ressources énergétiques mondiales, compte dûment tenu des effets de la production et de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement, et qui se ferait en collaboration avec des organismes internationaux appropriés tels que l'AIEA et l'OCDE ».

D'autres alinéas de cette recommandation portent sur la nécessité de procéder au rassemblement, à la quantification et à l'analyse des données relatives aux effets, sur l'environnement, des divers systèmes possibles d'utilisation et de production de l'énergie et de prévoir un mécanisme d'échange de ces données d'information. Le but de ces activités est d'approfondir les connaissances sur le rapport entre les quantités effluents provenant de la production et de l'utilisation de l'énergie et les effets de ces effluents sur le climat, la santé humaine, la vie animale et végétale et les valeurs d'agrément. Les substances radioactives font partie des effluents à l'étude.

Dans son discours prononcé à la séance plénière de la Conférence, le Directeur général de l'AIEA, M. Eklund, a fait part aux délégués de la décision prise au début de l'année, et selon laquelle une des tâches les plus importantes et les plus urgentes de l'Agence sera de fixer des normes de sécurité en ce qui concerne la dispersion dans l'environnement des déchets radioactifs provenant de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Conférence a recommandé que « les gouvernements, sans réduire en aucune manière l'attention qu'ils portent aux polluants non radioactifs,

- « étudient avec l'AIEA et l'OMS la possibilité d'établir un registre des rejets dans la biosphère de quantités importantes de substances radioactives ;
- « favorisent et développent dans le cadre de l'AIEA et des organisations internationales compétentes, la coopération internationale pour l'étude des problèmes des déchets radioactifs, y compris les problèmes relatifs à l'extraction des minerais et à l'élimination des déchets, ainsi que la coordination des projets concernant l'implantation des usines de retraitement de combustibles en fonction de celles des zones de stockage définitif, sans négliger les problèmes de transport ».

Selon une recommandation, le Secrétaire général des Nations Unies est prié de veiller « à ce que les activités de recherche sur l'écologie terrestre soient encouragées, appuyées et coordonnées par les institutions appropriées, afin de bien connaître les apports, les mouvements, la durée de rémanence et les effets écologiques de polluants considérés comme critiques ». Des mesures ont déjà été prises pour donner plus d'ampleur aux activités de l'AIEA dans ce domaine en ce qui concerne les matières radioactives.

Au sujet des polluants du milieu marin, la Conférence a recommandé que le Secrétaire général, de concert avec les institutions qui patronnent le Groupe mixte d'experts chargé

d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP), prenne les dispositions nécessaires pour que ce Groupe puisse :

- « réexaminer chaque année et réviser comme il convient sa liste des substances chimiques nocives en milieu marin, en vue de nuancer davantage son évaluation des sources et cheminements des polluants du milieu marin, ainsi que des dangers qu'ils présentent ;
- « rassembler des données scientifiques, eu égard à d'autres travaux en cours, et fournir des avis sur les aspects scientifiques de la pollution des mers, en particulier ceux qui revêtent un caractère interdisciplinaire ».

Le GESAMP a déjà étudié la question et est d'avis que les matières radioactives ne doivent pas figurer en priorité sur la liste des substances chimiques nocives en milieu marin. Il convient de rappeler qu'à l'Agence la recherche en matière de polluants du milieu marin a été essentiellement confiée à la Division de la sûreté nucléaire et de la protection de l'environnement ainsi qu'au Laboratoire international de radioactivité marine, à Monaco ; chacune de ces sections de l'Agence s'occupe des questions de santé et de sécurité liées à la contamination des mers et des océans par les substances radioactives et étudie également les mesures techniques à prendre en cas de contamination accidentelle de la mer par des matières radioactives.